

*Présentation de bills***LA LOI SUR LES NORMES DE CONSOMMATION DE CARBURANT DES VÉHICULES AUTOMOBILES**

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-107 intitulé Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (N° 3)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande la permission de déposer le bill C-108 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (n° 3).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

MODIFICATION CONCERNANT LA PRESCRIPTION

M. Jim Fulton (Skeena) demande à présenter le bill C-652, tendant à modifier la loi sur la responsabilité nucléaire (prescription).

Des voix: Des explications.

M. Fulton: Madame le Président, je suis content de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative privée tendant à modifier la loi sur la responsabilité nucléaire. Mon projet de loi a pour objet d'établir un délai de prescription équitable à compter de la date à laquelle une victime a connaissance, ou devrait raisonnablement avoir connaissance, d'une blessure ou d'un état pathologique, comme le cancer, causé par l'exposition à des radiations. Il s'agirait à cet effet de modifier l'article 13 de la loi en supprimant la limitation actuelle à un délai de dix ans. Grâce à cette modification, les victimes disposeraient de trois années à partir de la date de la découverte de leur blessure ou de leur maladie pour entamer des poursuites.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déjà fait savoir qu'il souscrivait au principe de la modification et j'espère que la mesure sera adoptée rapidement par l'ensemble des députés.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement économique): Madame le Président, je demande l'autorisation de la Chambre pour revenir à la période réservée au dépôt des rapports. Je voudrais déposer un rapport que je viens de recevoir et cela ne me sera possible qu'avec la permission de la Chambre.

M. Nielsen: Vous auriez dû rester éveillé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous revenions à la période réservée au dépôt des documents?

Des voix: D'accord!

M. Peterson: Je vous remercie, madame le Président et, par votre entremise, tous les députés.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1981

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport annuel de 1981 de la Commission canadienne des droits de la personne.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1891, 3189, 3271, 3607, 3716, 3753, 4052, 4065 et 4082.

[Texte]

LE SERVICE POSTAL

Question n° 1891—**M. Towers:**

1. a) Par province, combien de Canadiens bénéficient du service de distribution du courrier (i) à domicile (ii) à la poste restante (iii) à une case postale (iv) à une boîte rurale (v) à une boîte de quartier, b) au cours de chacune des cinq dernières années, quel a été le taux global, en chiffres réels et en pourcentage, de l'augmentation du service dans chaque catégorie?

2. Le ministère des Postes envisage-t-il, au cours des cinq prochaines années, d'étendre le service de distribution à domicile et le service de la poste rurale et, dans l'affirmative, quels sont ces plans pour chaque province?

3. Combien de Canadiens, par province, ne bénéficient pas du service de distribution du courrier à domicile ou à une boîte rurale?

4. Combien de demandes présentées par des individus ou des collectivités en vue d'obtenir une amélioration des services postaux sont présentement à l'étude?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Au moment où cette question a été posée, une réponse n'était pas disponible. Les renseignements ont maintenant été compilés en date du 31 mars 1981.

1. Voir les tableaux ci-après.

2. Oui. Les plans sont à l'échelle nationale, selon les besoins de service.

3. Au 31 mars 1981:

Terre-Neuve	107,481
Île-du-Prince-Édouard	12,430
Nouvelle-Écosse	85,331
Nouveau-Brunswick	100,076
Québec	443,553
Ontario	469,052
Manitoba	125,059
Saskatchewan	193,652
Alberta	288,319
Colombie-Britannique	211,069

4. Au moins de décembre 1980, l'administration centrale des postes canadiennes a reçu 91 demandes. Au mois de décembre 1981, le nombre était de 38.